

# ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager à **Mantes-la-Jolie** ou vous prévoyez de vous y installer ?

La Ville et ses 45 000 habitants vous souhaitent la bienvenue !

Vous découvrirez une commune à taille humaine et d'une grande vitalité associative, sportive et culturelle. Chaque année, les nouveaux arrivants sont invités à une réception qui devient l'occasion d'une présentation de notre belle Ville.

En attendant de vous rencontrer à cette occasion, découvrez Mantes-la-Jolie et toutes ses richesses sur notre site internet.

Mantes-la-Jolie est la troisième ville des Yvelines, à l'ouest de l'Île-de-France. Située aux portes du Parc naturel régional du Vexin Français, elle illustre magistralement l'expression « **une ville à la campagne** ».

Sur ce site, vous retrouvez à votre disposition un accès dédié aux principales **démarches administratives** que vous pouvez réaliser **en ligne**. Vous pourrez y effectuer des démarches individuelles (demande de rdv pour la réalisation d'actes d'état-civil, inscription sur les listes électorales...).

Également à votre disposition, un **Espace FAMILLE** accessible **24h/24** et **7/7j**. Vous pouvez en quelques clics inscrire vos enfants, changer vos coordonnées, signaler une absence, suivre l'état d'avancement de vos demandes, consulter vos factures, et procéder à leur paiement pour les services suivants :

- Accueil périscolaire du matin et du soir
- Accueil périscolaire du mercredi
- Accueil de Loisirs lors des vacances scolaires
- Petite Enfance (consultation et règlement des factures uniquement)

N'hésitez pas à **vous faire connaître** soit :

- **En vous déplaçant à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou des mairies de quartier :**
  - **Hôtel de Ville** - 31, rue Gambetta.
  - **Mairie de quartier de Gassicourt** - place Paul-Bert.
  - **Mairie de quartier du Val Fourré** - 1, rue La Fontaine .

**Aux horaires suivants :**

**A l'Hôtel de Ville, uniquement sur rendez-vous :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Fermé le samedi

Dans les Mairies de quartier :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, le samedi de 9h à 12h.

Le mardi jusqu'à 19h, uniquement à la Mairie de quartier du Val Fourré.

**À cette occasion, vous recevrez de la documentation sur la Ville.**

- **En téléphonant**

**À l'accueil de l'Hôtel de Ville** au **01 34 78 81 00**, de la mairie de quartier de Gassicourt au **01 34 78 99 99** ou de la mairie de quartier du Val Fourré au **06 58 26 71 23** et **06 58 26 62 74** .

**[DÉCOUVREZ AUSSI MANTES-LA-JOLIE SUR NOTRE CHAÎNE](#)**

**[YOUTUBE \(HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/CHANNEL/UCACYGK9YYUMBTFZESYWQ5MQ/VIDEOS\)](https://www.youtube.com/channel/UCACYGK9YYUMBTFZESYWQ5MQ/VIDEOS)**

**[ET EN DÉTAIL](#)**

**[ICI](#)**

.



